

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

sécurité des biens et des personnes Question écrite n° 76091

#### Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés que rencontre actuellement la Commission nationale de déontologie de la sécurité. L'absence de garantie quant aux financements nécessaires pour que cette autorité administrative indépendante puisse exercer pleinement les missions qui lui sont confiées hypothèque la pertinence même de ces autorités. La notion d'indépendance, capitale pour apporter les garanties de neutralité et d'objectivité qu'en attendent les citoyens, doit s'accompagner de financements pérennes. Si tel n'est pas le cas, ce sont les autorités administratives indépendantes dans leur ensemble qui ne peuvent manquer de souffrir de cette situation. Or l'importance des autorités administratives pour une régulation et une protection accrue des citoyens impose de prendre toutes les garanties pour en assurer le fonctionnement. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte mettre en oeuvre, d'une part, pour répondre à l'urgence dans laquelle se trouve la Commission nationale de déontologie de la sécurité et, d'autre part, pour apporter à l'ensemble des autorités administratives les moyens de leur indépendance.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État quels qu'ils soient, M. le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits « gelés » à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

#### Données clés

Auteur : M. Louis Guédon

Circonscription: Vendée (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 76091 Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2005, page 9613 **Réponse publiée le :** 29 novembre 2005, page 11021